

<b>UG MAG</b>	<b><i>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</i></b>	<b>Page 1 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

# **Titre I :**

## **Directives d'achats des produits de santé**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 2 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **I- INTRODUCTION**

Les présentes directives ont pour objet de préciser aux responsables de l'Unité de Gestion des Achats en commun, les règles et principes qui régissent la passation des marchés de médicaments et des produits de santé à acquérir dans le cadre de leur mission et ce conformément aux engagements pris par les Décideurs Pharmaceutiques de la sous-région et à la réglementation CEMAC relative aux marchés publics.

Les droits et obligations de l'acheteur et des soumissionnaires/titulaires des marchés sont régis par les dispositions des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et des contrats conclus entre l'UGMAG et les titulaires des marchés. Lesdits DAO et contrats doivent être conformes à ces directives.

Les présentes Directives tiennent compte du fait que les médicaments et produits de santé sont très différents des autres types de fournitures. Ainsi, les médicaments et produits de santé se distinguent des autres produits par leur diversité, la terminologie utilisée pour décrire leurs caractéristiques chimiques et génériques, leurs critères de stabilité, les contraintes imposées par leur durée de conservation, les conditions particulières d'entreposage qu'ils exigent, leur sensibilité à la chaleur et à la lumière et la nécessité de leur appliquer des normes strictes de contrôle de qualité.

Elles tiennent également compte des impératifs à respecter en ce qui concerne les médicaments et produits de santé tels que la qualité, la fiabilité et la disponibilité ainsi que les éléments à prendre en considération tels que les conditions de transport et de stockage de ces produits.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 3 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

La qualité des produits de santé est un facteur crucial dans l'optique de protéger la santé de la population qui les consommera. Des médicaments et produits de santé de mauvaise qualité ont peu de chances de remplir leur rôle qui est celui de guérir ou de prévenir des maladies. Dans le pire des cas, ils peuvent même porter atteinte à la santé.

Pour garantir la qualité des produits — ce qui est l'un des éléments essentiels du processus de passation des marchés — il faut établir des spécifications techniques complètes, acheter à des fabricants et fournisseurs qualifiés et mettre en place des mécanismes adéquats pour l'essai et la surveillance des produits pendant toutes les phases du processus — livraison, dédouanement, entreposage et distribution.

Dans la plupart des cas, le lancement d'un Appel d'Offre International Ouvert avec Pré qualification des Fournisseurs (AOIO-Pré) est la méthode la mieux adaptée pour les marchés de médicaments et produits de santé. Plusieurs institutions spécialisées dans le domaine de l'achat des médicaments et des produits de santé telles que l'UNICEF, l'OMS, ou la Banque Mondiale considèrent que l'Appel d'Offre International Ouvert avec Pré qualification (AOIO-Pré) est la méthode la mieux indiquée pour les marchés de médicaments et produits de santé.

Lorsqu'il se trouve que l'AOIO-Pré n'est pas la méthode appropriée, d'autres méthodes peuvent être utilisées. Les présentes Directives décriront ces méthodes.

L'Appel d'Offre International Ouvert sans Pré qualification est utilisé lorsque les médicaments à acquérir ne font pas partie de ceux qui ont fait l'objet d'une pré qualification et le délai ne permet pas de procéder à une pré qualification.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 4 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

L'Appel d'Offre International Restreint est adapté aux achats de médicaments dont les fournisseurs sont limités et connus.

La Consultation des Fournisseurs est utilisée pour des marchés à faible valeur financière.

L'Entente Directe est un mode dérogatoire qui peut être le mieux adapté dans les cas du monopole ou dans le cas des extrêmes urgences.

## **II- APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT AVEC PRÉ QUALIFICATION DES FOURNISSEURS**

### **II.1 – Pré qualification des soumissionnaires**

#### **II.1.1 – Pourquoi une Pré qualification**

La Pré qualification est une procédure par laquelle on vérifie les qualifications des soumissionnaires potentiels avant de lancer un appel d'offres. Elle ne vise pas à limiter la concurrence, mais à garantir que le DAO ne sera adressé qu'à des fournisseurs ayant les capacités et les ressources adéquates.

#### **Avantages de la Pré qualification**

La Pré qualification contribue de manière non négligeable à ce que ne soient achetés que des produits de qualité supérieure, tout en conservant au processus de passation des marchés le caractère concurrentiel voulu.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 5 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le processus de Pré qualification peut être avantageux tant pour les soumissionnaires que pour l'UGMAG, dans la mesure où :

- a) Il permet aux candidats potentiels qui, à eux seuls, n'ont pas les qualifications requises, d'éviter d'encourir inutilement les frais d'une offre, ou leur donne l'occasion de s'associer de façon à améliorer leurs chances de succès ;
- b) Il incite les candidats pré qualifiés à faire leurs offres de prix en tenant compte du fait qu'ils sont en concurrence avec d'autres soumissionnaires tout aussi qualifiés ;
- c) Il permet à l'UGMAG de se rendre compte de l'intérêt que le marché suscite parmi les fournisseurs qualifiés et, au cas où ils ne recevraient que quelques candidatures, voire aucune, de modifier en conséquence les exigences fixées ou les conditions du marché ;
- d) Il permet à l'UGMAG de ne pas perdre du temps à évaluer des offres provenant de fournisseurs insuffisamment qualifiés ;
- e) Il réduit considérablement – lorsqu'il n'élimine pas – les problèmes liés à la soumission d'offres bon marché par des soumissionnaires dont les capacités d'exécution sont sujettes à caution.

### II.1.2 – Etapes de la Pré qualification

Le processus de Pré qualification doit se dérouler en deux étapes :

- Identification des couples fournisseurs/produits et définition des lots
- Pré qualification des fournisseurs pour chaque lot

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 6 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

**a) Identification des couples fournisseurs/produits et définition des lots**

Au cours de cette étape, l'UGMAG doit publier, à l'échelon international (au moins dans l'UNDB online, Dg-Market et/ou un journal spécialisé), un Avis à Manifestation d'Intérêt dans lequel il est spécifié la liste des médicaments et produits de santé à acquérir par l'UGMAG. Cet avis doit inviter les fournisseurs intéressés à donner la liste des médicaments et produits de santé qu'ils peuvent fournir. Il doit également préciser la date limite et l'adresse de dépôt des Manifestations d'Intérêt.

Les fournisseurs doivent répondre en précisant les médicaments pour lesquels ils sont intéressés. Ils fourniront pour cela une preuve sommaire (au moins les BPF pour les fabricants et l'autorisation de vente pour les grossistes).

Après avoir identifié les produits intéressant chaque fournisseur, les items seront groupés pour former des lots et ce en respectant les considérations suivantes :

- Chercher à former des lots de valeur estimée importante pour qu'ils soient les plus attractifs possibles ;
- Chercher à élargir les listes des fournisseurs qualifiés par lot à retenir afin de susciter plus de concurrence (au moins 3 fournisseurs par lot).

Les médicaments qui n'ont pas pu être insérés dans les lots du fait de manque d'intérêts exprimés par les candidats feront l'objet d'un traitement particulier adéquat permettant d'assurer une mise en concurrence appropriée (par exemple : relance éventuelle de l'appel à manifestation d'intérêt, consultation restreinte par médicament, etc...).

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 7 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### **b) Pré qualification des fournisseurs**

Après la définition des lots, il faut préparer le dossier de Pré qualification et l'envoyer aux fournisseurs ayant manifesté leur intérêts afin qu'ils apportent la preuve de leur qualification à l'un ou l'autre des lots pour la période spécifiée. Il sera remis également à tout fournisseur qui en fait la demande et qui apporte les documents requis par la manifestation d'intérêt.

Pendant la période de qualification, tout fournisseur pré qualifié recevra tous les DAO portant sur les lots pour lesquels il a été qualifié.

Durant la période de pré qualification, le fournisseur peut faire l'objet d'une réévaluation de sa situation qui peut aller jusqu'au retrait de sa pré qualification et ce suite à l'apparition de nouvelles données telles que le retrait des lots, les problèmes techniques, les problèmes financiers, la corruption ou les manœuvres frauduleuses.

L'UGMAG doit évaluer le marché d'une façon régulière pour trouver de nouveaux fournisseurs potentiels et maintenir la pression de la concurrence sur les fournisseurs déjà bien établis pour les amener à continuer de proposer des prix compétitifs et les dissuader contre toute tentative de collusion.

#### **II.1.3 – La procédure de Pré qualification**

L'avis de Pré qualification a pour objet d'inviter les fournisseurs potentiels à se faire qualifier pour les lots identifiés à l'étape précédente et qui constitueraient les marchés que l'UGMAG peut lancer durant la période de pré qualification. Il doit être publié à l'échelon international (au moins dans l'UNDB online, Dg Market ou un journal spécialisé). Les fournisseurs qui ont participé à la phase « identification des lots » doivent recevoir directement des copies de cet avis.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 8 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le dossier de Pré qualification doit contenir tous les renseignements dont un candidat éventuel peut avoir besoin pour préparer sa candidature. Il précise les procédures que les candidats doivent suivre lorsqu'ils préparent et soumettent leur candidature de pré qualification. Il doit contenir également les informations relatives à l'ouverture et à l'évaluation des candidatures (critères de qualification). L'UGMAG doit préciser dans le dossier la ou les langues acceptables pour la préparation des candidatures.

Le dossier de Pré qualification doit préciser la durée de qualification d'un fournisseur (3 ans au maximum).

Il doit préciser les modes d'envoi et de réception des dossiers qui ne doivent pas être rigides.

Le dossier de Pré qualification doit décrire les médicaments avec suffisamment de détails pour permettre aux candidats de s'assurer que leurs produits répondent à ces spécifications, il faut également préciser les éléments de preuves que les candidats doivent présenter afin de prouver leur qualification. Il doit donner une estimation des quantités à commander durant la période de qualification.

Tous les candidats éventuels doivent recevoir les mêmes informations et pouvoir obtenir à temps des renseignements complémentaires.

Le délai imparti pour la préparation et la remise des candidatures doit être fixé dans le dossier de Pré qualification. En règle générale, il ne doit pas être inférieur à 45 jours à compter de la date d'envoi du dossier par le moyen le plus rapide. Un candidat qui désire des éclaircissements sur le document peut en faire la demande par écrit à l'UGMAG qui répondra par écrit à condition que la demande soit reçue avant la date limite fixée pour la réception de telles demandes ; cette date limite doit être précisée dans le dossier de pré qualification. Une



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 9 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

copie de la réponse de l'UGMAG, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressé à tous les candidats qui ont reçu le document de pré qualification.

La séance d'ouverture des candidatures doit avoir lieu à la date limite fixée pour le dépôt des offres ou très peu de temps après ; la date et le lieu de cette séance doivent être annoncés dans l'avis de pré qualification.

Le dossier de pré qualification doit indiquer les critères techniques et financiers qui seront pris en compte dans l'évaluation des candidatures et préciser les modalités de leur application pour déterminer la qualification des candidats. Ces critères doivent être précis et ne prêtent pas à confusion, mais ils ne doivent pas empêcher la concurrence, ni limiter le nombre de sociétés susceptibles d'être qualifiées. L'évaluation des candidatures doit se faire uniquement sur la base des critères annoncés dans ce dossier.

Au cours du processus d'évaluation des candidatures de pré qualification, l'UGMAG peut demander des éclaircissements auprès des candidats, toute demande de ce type doit être formulée par écrit. Tous les candidats dont les candidatures ont satisfait aux critères minima spécifiés dans le dossier de pré qualification seront pré qualifiés pour la durée indiquée dans ledit dossier. Les candidats qualifiés seront informés de leur qualification, par écrit.

### **Critères et conditions de pré qualification**

Un couple Fournisseur/Produit ne peut être qualifié que si la demande de qualification remplit les critères énoncés dans le dossier de pré qualification. Ces critères sont de trois ordres :

#### **a) Qualité, sécurité et innocuité du médicament :**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 10 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Pour chaque site de production proposé, le Médicament doit respecter les normes en vigueur dans la sous-région ainsi que les critères précisés dans le DAO notamment :

- La conformité au(x) pharmacopée(s) ;
- La conformité aux BPF ;
- L'autorisation par le pays de production que le produit peut être mis sur le marché intérieur et/ou extérieur : fourniture d'une AMM ou Certificat de Produit Pharmaceutique (modèle OMS) pour les produits destinés à l'exportation ;
- Les éléments de preuve de stabilité du produit dans les conditions climatiques similaires à celles existantes en Afrique Centrale ;
- L'origine des matières actives ou DMF (Drug Master File).

Pour les consommables médicochirurgicaux, au moins les éléments suivants doivent être fournis :

- La conformité aux BPF ;
- La conformité à une norme acceptée par le DAO ;
- La stérilité (si demandée).

**b) Capacités techniques du fournisseur**

Le fournisseur doit apporter la preuve qu'il a déjà réalisé le nombre (tel que précisé dans le DAO) de marchés similaires en nature et en volume.

**c) Capacités financières du fournisseur**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 11 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le candidat doit apporter la preuve qu'il a réalisé un chiffre d'affaire annuel moyen durant les dernières années (3 à 5 années) attestant de sa capacité financière à livrer un marché au moins équivalent.

## **II.2 – Procédures d'Appel d'Offre International avec Pré qualification des Fournisseurs**

### **II.2.1 – Généralités**

Les procédures décrites dans cette partie des directives ont pour objet de fournir à tous les candidats éventuels des informations suffisantes sur les besoins et les exigences de l'UGMAG et aussi de donner à tous des chances égales de concourir pour l'obtention des marchés de médicaments et produits de santé.

Le dossier d'appel d'offre doit indiquer la nature du marché à conclure et les dispositions contractuelles. Il est destiné exclusivement aux fabricants ou aux grossistes de médicaments et produits de santé pré qualifiés par l'UGMAG.

L'UGMAG doit s'assurer que tous les fournisseurs pré qualifiés ont reçu le DAO dans des délais raisonnables. Elle doit confirmer auprès de ceux-ci leur intention de déposer une offre ou non et en cas de besoin elle doit les relancer afin d'obtenir une réponse sur leur intention de participer ou non. Quinze jours avant la date de dépôt des offres, la Commission de Passation des Marchés de l'UGMAG doit faire le point sur le nombre des soumissionnaires qui ont confirmé leur intention de déposer des offres et prendre les mesures qui s'imposent (report de délai par exemple). Un minimum de trois (3) confirmations de participation à l'appel d'offre au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres est nécessaire pour continuer la procédure.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 12 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## II.2.2 – Dossier de l'appel d'offres (DAO)

Le dossier d'appel d'offres (DAO) doit contenir tous les renseignements dont un candidat éventuel peut avoir besoin pour préparer une offre.

Il doit donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour préparer et soumettre des offres conformes aux conditions fixées par l'UGMAG. Il doit décrire en outre les étapes essentielles qui sont :

- a) la préparation des offres ;
- b) le dépôt des offres ;
- c) l'ouverture des plis et l'évaluation des offres ;
- d) l'attribution du marché.

### **a) Préparation des offres**

Le délai imparti pour la préparation des offres et leur remise doit être fixé en tenant compte des conditions et de la complexité du marché. En règle générale, ce délai doit être suffisamment dosé pour permettre aux fournisseurs de préparer leurs offres. Il ne doit pas être inférieur à Six semaines. Les soumissionnaires pourront envoyer leurs offres par la poste, les remettre en main propre ou les transmettre par la voie dématérialisée.

Le dossier d'appel d'offres doit être rédigé de façon à permettre et à susciter la concurrence ; il doit décrire clairement et précisément les médicaments et produit de santé à acquérir, les délais de livraison exigés éventuellement, la durée du contrat, le nombre estimé de commandes et leurs dates prévisionnelles ainsi que toutes autres conditions nécessaires.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 13 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le DAO doit préciser les spécifications techniques des médicaments à acquérir. Ces spécifications doivent être conformes à celles du dossier de pré qualification et à toutes les exigences de la réglementation sous régionale.

Tous les candidats éventuels doivent recevoir les mêmes informations et pouvoir obtenir à temps des renseignements complémentaires. Un soumissionnaire qui désire des éclaircissements peut en faire la demande à l'UGMAG qui répondra par écrit dans un délai raisonnable avant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse de l'UGMAG (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) sera adressée à tous les soumissionnaires pré qualifiés.

Toutes informations complémentaires, précisions, rectifications et/ou modification du dossier d'appel d'offres doivent être communiquées à tous les soumissionnaires pré qualifiés dans un délai suffisant avant la date limite de remise des offres pour leur permettre de prendre les dispositions voulues. Le cas échéant, la date limite peut être reportée.

Le dossier d'appel d'offres et les offres doivent être préparés en français. Le marché à signer avec le soumissionnaire retenu sera rédigé en français et cette langue régira les relations contractuelles entre l'UGMAG et le fournisseur retenu.

Les candidats seront invités à présenter leurs offres sur la base des prix CIP ou CIF pour les médicaments et produits de santé importés et sur la base EXW pour ceux fabriqués localement.

Le DAO doit indiquer la ou les monnaie(s) dans laquelle le candidat peut libeller le prix de son offre. Les soumissionnaires doivent être autorisés à utiliser les monnaies convertibles de leurs choix à condition que le nombre de monnaies étrangères utilisées ne soit pas supérieur à trois.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 14 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le prix du marché doit être réglé dans la ou les monnaie(s) dans la ou lesquelles est libellé le prix de l'offre retenue.

Les candidats doivent présenter des offres qui demeureront valides pendant une période suffisante, indiquée dans le DAO, pour permettre à l'UGMAG de comparer et d'évaluer les offres, d'examiner les recommandations relatives à l'attribution du marché et d'obtenir toutes les approbations nécessaires pendant cette période.

L'UGMAG peut demander aux candidats de constituer une garantie d'offre dont le montant et la forme seront précisés dans le DAO. Si elle est prévue, la garantie d'offre doit rester valide quatre semaines après la date limite de validité de l'offre, afin de laisser à l'UGMAG le temps d'agir si elle serait amenée à la mobiliser. A la place de la garantie de l'offre, l'UGMAG peut demander aux soumissionnaires de signer une déclaration d'engagement. Cette déclaration engage le soumissionnaire à respecter les règles de l'appel d'offre et que dans le cas de non respect de ces règles l'UGMAG pourrait prendre une décision à son encontre pour les marchés futurs dont notamment l'annulation de sa pré qualification.

Le DAO doit contenir les précisions suivantes :

- Les dates de fabrication et d'expiration ainsi que la période minimum restante avant l'expiration à la réception des produits ;
- La durée du marché, le nombre de commandes éventuelles et le chronogramme de livraison ;
- Le calendrier et le mode de paiement ;
- Les modalités d'inspection et de réception ;
- Les modalités d'enregistrement des médicaments.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 15 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le dossier d'appel d'offres doit indiquer également les critères autres que les prix qui seront pris en compte dans l'évaluation des offres et préciser la façon dont ils seront appliqués pour déterminer l'offre évaluée la moins disante. Ces critères peuvent être notamment le calendrier de paiement, le délai de livraison, les avantages au plan de la formation offerte et de la sécurité. Les éléments autres que le prix qui seront prévus dans le DAO pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante doivent, dans la mesure du possible être exprimés en termes monétaires, suivant les méthodes définies dans les dispositions du DAO.

L'UGMAG peut inclure dans le DAO des dispositions qui stipulent que lors de l'attribution du marché, elle se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage figurant dans le DAO, la quantité des produits spécifiés dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

### **b) Dépôt des offres**

Le DAO doit préciser la forme de l'emballage de l'offre. Les soumissionnaires ont le droit que l'anonymat de leurs offres soit préservé jusqu'au moment de leur ouverture.

Les offres doivent être reçues par l'UGMAG à la date et à l'adresse spécifiée dans le DAO. L'UGMAG peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en informant tous les soumissionnaires qualifiés. Les offres déposées après le délai fixé, et celles qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, doivent être renvoyées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, dûment signée par un représentant habilité, soit reçue par l'UGMAG avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 16 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

La modification effectuée par le soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée, et envoyée dans la même forme que l'offre de base. Les offres dont le soumissionnaire demande le retrait seront renvoyées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

**c) l'ouverture des plis et l'évaluation des offres**

Les offres ne doivent être ouvertes qu'en séance publique de la commission des marchés de l'UGMAG.

La séance d'ouverture des plis doit avoir lieu à la date limite fixée pour le dépôt des offres ou très peu de temps après ; la date et le lieu de cette séance doivent être annoncés dans le DAO. L'UGMAG doit ouvrir tous les plis au moment et à l'endroit annoncé, et la séance doit être publique, c'est-à-dire que les soumissionnaires ou leurs représentants pourront être présents. Le nom de chaque soumissionnaire et le montant total de chaque offre, doivent être lus à haute voix et consignés au procès-verbal de la séance.

Dans le cas de l'évaluation par item, le prix de chaque item dans toutes les offres doit être lu à haute voix avant de passer à l'item suivant.

Aucun candidat ne peut être invité ni autorisé à modifier son offre après la date limite de réception des offres. L'UGMAG peut demander à tout soumissionnaire de préciser tel point de son offre aux fins de l'évaluation, mais il ne doit ni l'inviter ni l'autoriser à en modifier la teneur ou le prix après l'ouverture des plis. Les demandes d'éclaircissement et les réponses des soumissionnaires doivent être communiquées par écrit.

Après l'ouverture des plis en séance publique, aucun renseignement concernant l'examen des plis, les précisions demandées et l'évaluation des offres, ou les recommandations relatives à l'attribution du marché, ne doit être communiquées aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 17 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

participer à la procédure de sélection tant que l'attribution du marché n'a pas été publiée.

L'UGMAG doit vérifier si les offres :

- Comportent les documents prouvant leur pré qualification,
- Sont dûment signés,
- Sont accompagnées des garanties demandées,
- Sont pour l'essentiel conformes aux dispositions du DAO, et
- Sont par ailleurs recevables.

Toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel aux clauses, conditions et spécifications du DAO, soit qu'elle présente avec celle-ci des différences importantes, soit qu'elle comprenne des réserves importantes, est rejetée. Une fois que les plis ont été ouverts, le soumissionnaire ne doit pas être autorisé à corriger ou à supprimer les différences ou réserves importantes.

Le Prix de l'offre lu publiquement lors de la séance d'ouverture des plis doit être corrigé pour tenir compte des erreurs de calcul. Aux fins de l'évaluation, il convient en outre de procéder à des ajustements pour tenir compte de toute différence ou réserve pouvant être chiffrée.

Le prix de l'offre est la somme de tous les paiements demandés par le soumissionnaire. Pour pouvoir être comparés, les prix offerts doivent être convertis en une seule monnaie qui sera choisie par l'UGMAG et spécifié dans le DAO. Pour effectuer cette conversion, l'UGMAG doit utiliser le cours vendeur donné par une source officielle (par exemple la Banque Centrale), à une date choisie à l'avance ; le DAO devra préciser ladite source d'information et ladite date, laquelle ne doit pas être antérieure de plus de quatre semaines à la date limite de réception des soumissions.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 18 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

L'évaluation et la comparaison des offres doivent s'effectuer sur la base des prix CIP ou CIF pour les médicaments et produits de santé importés et sur la base EXW pour les produits fabriqués localement.

L'évaluation des offres doit prendre en compte les éléments autres que les prix qui sont prévus dans le DAO pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante.

L'évaluation doit permettre de déterminer le coût de chaque offre pour l'UGMAG et de comparer les offres entre elles sur cette base. L'offre retenue est celle dont le coût est évalué le moins-disant.

L'UGMAG doit établir un rapport détaillé sur l'évaluation et la comparaison des offres indiquant les éléments précis sur lesquelles elle s'est fondée pour recommander l'attribution du marché.

#### **d) Attribution du marché**

L'UGMAG attribue le marché, pendant la période de validité des offres, au soumissionnaire qui satisfait aux dispositions du DAO et dont l'offre a été :

- Jugée substantiellement conforme aux dispositions du DAO ;
- Evaluée la moins-distante et ;
- Présentée par un fournisseur pré qualifié.

Avant l'expiration du délai de validité des offres, l'UGMAG notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que son offre a été acceptée. Pour se protéger contre les soumissionnaires qui manqueraient à leurs obligations contractuelles, l'UGMAG peut leur demander de constituer une garantie de bonne exécution dont le montant doit être raisonnable et proportionnel au marché (au maximum 10%).

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 19 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### **III – APPEL D’OFFRES INTERNATIONAL OUVERT SANS PREQUALIFICATION DES FOURNISSEURS**

L’appel d’offres international ouvert sans pré qualification est identique à l’appel d’offres international ouvert avec pré qualification avec les divergences suivantes :

- La participation n’est pas limitée aux fournisseurs pré qualifiés ; par conséquent un avis d’appel d’offres (AAO) doit être publiée dans le UNDB online, le Dg Market ou un journal international de grande diffusion et dans un journal de grande diffusion à l’échelle sous régionale ; l’AAO doit spécifier les conditions d’acquisition du DAO (lieu du retrait du DAO, horaires de visite, montant à payer s’il y a lieu, lequel ne doit pas être élevé de sorte à dissuader les fournisseurs de participer, la nature et l’envergure du marché, le lieu et la date limite de dépôt des offres, le montant de la garantie de l’offre si elle est requise et toute information qui permettrait aux soumissionnaires potentiels de se décider de participer au dit appel d’offres.
- Le DAO doit préciser les critères de qualification que les soumissionnaires doivent remplir et les documents à fournir permettant cette vérification.

### **IV – APPEL D’OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 20 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

L'appel d'offres international restreint (AOIR) correspond pour l'essentiel à un AOIO-Pré, mais une liste restreinte des candidats est invitée à présenter une offre. Cette méthode peut être retenue :

- S'il n'existe qu'un petit nombre de fournisseurs ;
- Si d'autres motifs exceptionnels justifient de ne pas appliquer toutes les procédures de l'AOIO ;
- Pour les produits pharmaceutiques spéciaux ;
- Pour les vaccins ;
- Pour les médicaments qui n'ont pas fait l'objet de pré qualification.

La liste restreinte doit être suffisamment longue pour obtenir des prix compétitifs et ne doit pas être moins que trois. Si les fournisseurs qui vont être consultés n'ont pas été pré qualifiés auparavant pour les médicaments en question, le DAO doit exiger les informations utiles pour s'assurer de la qualification des fournisseurs et des produits qu'ils proposeraient. Pour le reste l'AOIR est identique à l'AOIO-Pré.

## **V – CONSULTATION DE FOURNISSEURS**

La consultation de fournisseurs consiste à comparer les cotations obtenues de plusieurs fournisseurs, au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs. Cette méthode convient pour :

- Des médicaments généralement disponibles sur le marché ;
- Pour les marchés de faibles montants ;
- Pour les médicaments à durée de conservation très limitée (12 mois ou moins).

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 21 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Si le montant de la commande est supérieur au seuil du marché, le recours à cette méthode doit être autorisé par la commission des marchés de l'UGMAG.

Les demandes de cotation doivent décrire les médicaments recherchés, en indiquant la quantité et les spécifications requises. Les cotations peuvent être envoyées par lettre, télécopie ou moyens électroniques et l'UGMAG devra les évaluer conformément aux mêmes principes que ceux de l'appel d'offre ouvert. Les conditions de l'offre retenue sont indiquées dans le bon de commande ou le contrat le cas échéant.

## **VI – ENTENTE DIRECTE**

Les marchés passés par entente directe sont passés sans appel à la concurrence. Cette méthode qui est exceptionnelle ne peut être utilisée que pour les produits sous licence. Le recours à cette méthode requiert l'accord de la commission des marchés de l'UGMAG.

Pour les commandes de montants estimatifs inférieurs au seuil du marché, il peut être fait recours à cette méthode pour :

- Les produits sous licence,
- Les situations d'urgence, et
- Le recours des agences des nations-unies.

## **VII – LES TYPES DE MARCHÉS**

Quelque soit la méthode de passation des marchés utilisée, l'UGMAG peut procéder à la signature d'un marché à quantité fixe ou un marché à commande.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 22 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Le marché à quantité fixe est celui pour lequel l'UGMAG achète une quantité déterminée à l'avance.

Le « marché à commande » doit prévoir une quantité maximale et une quantité minimale. L'UGMAG est tenue de commander la quantité minimale et peut demander plus jusqu'à concurrence de la quantité maximale. Le fournisseur est tenu de livrer les quantités demandées comprises entre les deux limites mais n'est pas tenu de livrer une quantité supérieure à la limite supérieure.

Dans le cas de marchés à commandes, le DAO doit indiquer que l'UGMAG se réserve le droit d'effectuer une ou plusieurs commandes, dans les limites des quantités maximales prévues, sans changement des prix unitaires et ce durant la période contractuelle.

Si la méthode de passation des marchés est une méthode compétitive, le DAO doit préciser le type de contrat et la durée sur laquelle il va s'étaler si c'est un marché à commande.

<b>UG MAG</b>	<b><i>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</i></b>	<b>Page 23 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **Titre II :**

# **LES PROCEDURES**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 24 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

# INTRODUCTION

## **« OBJECTIF ET STRUCTURE DU MANUEL »**

Le manuel des procédures de passation de marché de l'UGMAG vise à décrire d'une manière synthétique les procédures à suivre par l'institution lors des opérations de passation des marchés d'une façon générale et l'achat de médicaments et consommables médicaux en particulier.

Ces procédures sont conformes au code communautaire des marchés publics de la CEMAC et s'inspirent des procédures de la Banque Mondiale (Note Technique sur la passation de marchés des produits de santé) en tout ce qui n'est pas contraire au dit code.

L'UGMAG, structure technique du type "Secrétariat Permanent" pour la gestion opérationnelle des Achats en Commun, doit disposer d'une commission sous régionale de passation de marchés des produits de santé, dont les seuils critiques sont ceux prévus dans le code communautaire en vigueur.

Cette Commission Sous Régionale de Passation de Marchés des Produits de Santé, peut constituer en son sein et en fonction des besoins, une ou plusieurs Commission (s) Technique (s) d'Evaluation des Offres soumissionnées.

### **Le manuel est structuré comme suit :**

Pour chaque opération qui doit être menée par l'UGMAG en passation de marchés des produits de santé, les actions successives pour son accomplissement sont listées une à une en précisant pour chacune à qui elle incombe et quel document modèle faut-il utiliser.

Les documents modèles standards à utiliser sont annexés au présent manuel qui est composé de six (6) sections.



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 25 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## Procédures d'attribution des marchés de fournitures

Titre	II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section	1	<b>Pré qualification des fournisseurs</b>	Modifiée le :
Cette procédure est réalisée tous les trois ans ; elle se déroule en deux étapes distinctes et chaque fois que le besoin s'en fait sentir (nouveaux produits, nouveaux fournisseurs)			
<b>1<sup>ère</sup> Etape : Manifestation d'intérêt et définition des lots</b>			
N°	Responsable	Action à accomplir	Référence
1	CA des Pays membres	Elaboration de la liste des médicaments à acquérir dans le cadre des marchés à lancer avec une estimation des besoins annuels	
2	UGMAG	Préparation d'une Demande de Manifestation d'Intérêt (DMI)	Modèle de DMI
3	UGMAG	Insertion de la DMI dans au moins une publication internationale dédiée aux marchés ou spécialisée dans le domaine et dans un journal de grande diffusion au niveau sous régional	UNDB Online Dg Market
4	Commission des marchés	Réception et analyse des manifestations d'intérêt	
5	Commission des marchés	Etablissement de la liste des fournisseurs/produits retenus	Modèle de liste fournisseurs/produits retenus
6	Commission des marchés	Définition des lots en recherchant la combinaison optimale respectant les contraintes	Modèle liste des items par lot

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 26 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

7	Commission des marchés	Approbation de l'allotissement	Modèle de décision
<b>2ème Etape : Pré qualification</b>			
1	UGMAG	Elaboration d'un dossier de pré qualification en tenant compte des lots arrêtés précédemment	Dossier de pré qualification
2	UGMAG	Avis de pré qualification	Modèle avis de pré qualification
3	Fournisseurs	Préparation et dépôt d'une demande de pré qualification	Demande de pré qualification
4	UGMAG	Réception des demandes de pré qualification	
5	Commission des marchés	Evaluation des demandes de pré qualification et rédaction du rapport correspondant	
6	Commission des marchés	Approbation du rapport de pré qualification	Modèle de décision
7	Commission des marchés	Etablissement de la liste des fournisseurs qualifiés par lot	Modèle de liste de fournisseurs qualifiés par lot
8	UGMAG	Informers les fournisseurs non qualifiés tout en motivants les raisons de non qualification	

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 27 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Titre		II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section		2	<b>Appel d'offres international ouvert (AOIO)</b>	Modifiée le :
N°	Responsable	Action à accomplir		Référence
1	CA des Pays membres	Elaborer les spécifications techniques des produits ou équipements et précision des quantités		
2	UGMAG	Estimer les coûts		
3	UGMAG	Elaborer le DAO y compris l'avis d'appel d'offres et de soumission		Modèle du DAO
4	Commission des marchés	Approbation du DAO et autorisation de lancement		Modèle décision
5	CA des Pays membres	Avis de Non Objection		Modèle ANO
6	UGMAG	Préparer un nombre suffisant de DAO		
7	UGMAG	Insérer l'avis d'appel d'offres dans au moins une publication internationale dédiée aux marchés ou spécialisée dans le domaine et dans au moins un journal de grande diffusion au niveau sous régional		Modèle d'AAO (voir Modèle du DAO)
8	Fournisseurs	Préparer les offres et les envoyer dans les délais annoncés		
9	UGMAG	Réception des offres et inscription de la date, l'heure et le numéro d'arrivée de l'offre		
10	Commission des marchés	Ouverture et dépouillement des offres en séance publique (en présence des soumissionnaires qui le désirent), Etablissement de la liste des commissaires présents, signature du PV d'ouverture des plis et		- Modèle de liste des présents  - Modèle de PV

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 28 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

		désignation de la Commission Technique d'Evaluation des offres.	d'ouverture des plis
11	Commission technique d'Evaluation	Analyse des offres, rédaction du rapport d'Evaluation et transmission à la commission des marchés	Rapport type d'évaluation des offres
12	Commission des marchés	Approbation du rapport d'évaluation et proposition d'attribution du marché	Modèle de décision
13	CA des Pays membres	Avis de Non Objection	Modèle ANO
14	UGMAG	Notification du marché	Modèle de lettre de notification
15	UGMAG	Etablir le projet de contrat	Modèle de contrat
16	Président commission des marchés	Visa du projet de contrat	
17	UGMAG/ FOURNISSEUR	Signature du marché	
18	Autorité d'approbation	Approbation du marché (selon code communautaire des marchés publics)	
19	UGMAG	Gestion et suivi du marché	
20	UGMAG	Préparer les modalités de Livraison et de Dédouanement (si nécessaire), directement dans les CA des pays.	
21	Commission de réception des CA partenaires	Réception des fournitures	Modèle de PV de réception
22	Fournisseur	Présentation des factures	
23	CA des Pays partenaires	Paiement individuel des montants dus au titre de la Livraison conformément aux modalités inscrites dans le contrat de marché	

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 29 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Titre		II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section		3	<b>Appel d'offres international ouvert avec Pré qualification (AOIO - Pré)</b>	Modifiée le :
N°	Responsable	Action à accomplir		Référence
1	CA des Pays partenaires	Elaborer les spécifications techniques des produits et précision des quantités		
2	UGMAG	Estimer les coûts		
3	UGMAG	Elaborer le DAO y compris la liste des fournisseurs pré qualifiés		Modèle DAO
4	Commission des marchés	Approbation du DAO et autorisation de lancement		Modèle décision
5	CA des Pays partenaires	Avis de Non Objection		
6	UGMAG	Préparer un nombre d'exemplaires du DAO supérieur au nombre des soumissionnaires pré qualifiés		
7	UGMAG	Envoyer les DAO aux fournisseurs pré qualifiés		Modèle de lettre
8	Fournisseurs	Préparer les offres et les envoyer dans les délais annoncés		
9	UGMAG	Réception et inscription de la date, l'heure et le numéro d'arrivée des Offres		
10	Commission des marchés	Ouverture et dépouillement des offres en séance publique (en présence des soumissionnaires qui le désirent), Etablissement de la liste des commissaires présents, signature du PV d'ouverture des plis et désignation de la Commission Technique d'Evaluation des offres.		1) Modèle de la liste de présence 2) Modèle de PV d'ouverture.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 30 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

11	Commission technique d'Evaluation	Analyse des offres, rédaction du rapport d'Evaluation et transmission à la commission des marchés	Rapport type d'évaluation des offres
12	Commission des marchés	Approbation du rapport d'évaluation et proposition d'attribution du marché	Modèle de décision
13	CA des Pays partenaires	Avis de Non Objection	
14	UGMAG	Notification du marché	Modèle de lettre de notification
15	UGMAG	Etablir le projet de contrat	Modèle de marché
16	Président commission des marchés	Visa du projet de contrat	
17	UGMAG/ FOURNISSEUR	Signature du marché	
18	Autorité d'approbation	Approbation du marché (selon code communautaire des marchés publics)	
19	UGMAG	Gestion et suivi du marché	
20	UGMAG	Préparer les modalités de Livraison et de Dédouanement (si nécessaire), directement dans les CA des pays partenaires.	
21	Commission de réception des CA partenaires	Réception des fournitures	Modèle de PV de réception
22	Fournisseur	Présentation des factures	
23	CA des Pays partenaires	Paiement individuel des montants dus au titre de la Livraison conformément aux modalités inscrites dans le contrat de marché	

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 31 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Titre		II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section		4	<b>Appel d'Offres International Restreint (AOIR)</b>	Modifiée le :
N°	Responsable	Action à accomplir		Référence
1	CA des Pays partenaires	Elaborer les spécifications techniques des produits et précision des quantités		
2	UGMAG	Estimer les coûts		
3	UGMAG	Elaborer le DAO y compris la liste Restreinte et soumission à la Commission des Marchés		Modèle DAO
4	Commission des marchés	Approbation du DAO et autorisation de lancement		Modèle décision
5	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection		
6	UGMAG	Préparer un nombre d'exemplaires du DAO supérieur au nombre des soumissionnaires de la liste restreinte		
7	UGMAG	Envoyer les DAO aux fournisseurs faisant partie de la liste restreinte		Modèle de lettre
8	Fournisseurs	Préparer les offres et les envoyer dans les délais annoncés		
9	UGMAG	Réception et inscription de la date, l'heure et le numéro d'arrivée des Offres		
10	Commission des marchés	Ouverture et dépouillement des offres en séance publique (en présence des soumissionnaires qui le désirent), Etablissement de la liste des commissaires présents, signature du PV d'ouverture des plis et désignation de la Commission Technique d'Evaluation des offres.		1) Modèle de la liste de présence 2) Modèle de PV d'ouverture.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 32 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

11	Commission technique d'Evaluation	Analyse des offres, rédaction du rapport d'Evaluation et transmission a la commission des marchés	Rapport type d'évaluation des offres
12	Commission des marchés	Approbation du rapport d'évaluation et proposition d'attribution du marché	Modèle de décision
13	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection	
14	UGMAG	Notification du marché	Modèle de lettre de notification
15	UGMAG	Etablir le projet de contrat	Modèle de marché
16	Président commission des marchés	Visa du projet de contrat	
17	UGMAG/ FOURNISSEUR	Signature du marché	
18	Autorité d'approbation	Approbation du marché (selon code communautaire des marchés publics)	
19	UGMAG	Gestion et suivi du marché	
20	UGMAG	Préparer les modalités de Livraison et de Dédouanement (si nécessaire), directement dans les CA des pays partenaires.	
21	Commission de réception des CA partenaires	Réception des fournitures	Modèle de PV de réception
22	Fournisseur	Présentation des factures	
23	CA des Pays partenaires	Paiement individuel des montants dus au titre de la Livraison conformément aux modalités inscrites dans le contrat de marché	



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 33 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Titre		II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section		5	<b>Consultations de Fournisseurs</b>	Modifiée le :
N°	Responsable	Action à accomplir		Référence
1	CA des Pays partenaires	Elaborer les spécifications techniques des produits et précision des quantités		
2	UGMAG	Estimer les coûts		
3	UGMAG	Rédiger la demande de cotation (DC) et proposer la liste restreinte		Modèle de demande de cotation
4	Commission des marchés	Approbation de la DC par la commission si nécessaire		Modèle décision
5	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection		
6	UGMAG	Préparer un nombre suffisant d'exemplaires		
7	UGMAG	Envoyer les DC aux fournisseurs faisant partie de la liste restreinte		
8	Fournisseurs	Préparer les cotations et les envoyer dans les délais annoncés		
9	UGMAG	Réception et inscription de la date, l'heure et le numéro d'arrivée des cotations		
10	Commission des marchés	Ouverture et dépouillement des cotations en séance publique, Etablissement de la liste des Commissaires présents et signature du PV d'ouverture		
11	Commission des marchés	Analyse des cotations, rédaction du rapport d'Evaluation.		Modèle de fiche de comparaison des cotations
12	Commission des marchés	Approbation du rapport d'évaluation et décision d'attribution (*)		

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 34 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

13	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection	
14	UGMAG	Notification du marché	Modèle de lettre de notification
15	UGMAG	Etablir le projet de contrat ou le bon de commande (BC)	Modèle de Bon de Commande
16	UGMAG	Signature du contrat ou du BC	
17	UGMAG	Transmettre le contrat ou le BC au fournisseur	
18	UGMAG	Gérer et suivre le marché	
19	UGMAG/CA	Préparer les modalités de Livraison	
20	CA des Pays partenaires	Réception des fournitures	Modèle de Bordereau de livraison
21	Fournisseur	Préparer la facture	
22	CA	Payer le montant de l'engagement	

(\*) Si le montant prévisionnel dépasse le seuil autorisé

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 35 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

Titre		II	<u>PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES</u>	Crée-le : Avril 2022
Section		6	<b>Achats de médicaments par Entente Directe (Gré à Gré)</b>	Modifiée le :
N°	Responsable	Action à accomplir		Référence
1	CA des Pays partenaires	Elaborer les spécifications techniques des produits et précision des quantités		
2	UGMAG	Estimer les coûts		
3	UGMAG	Envoyer une demande d'acceptation de la procédure de Gré à Gré (*)		Modèle d'accord pour le Gré à Gré
4	Commission des marchés	Prendre la décision d'acceptation de la procédure de Gré à Gré (*)		Modèle décision
5	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection		
6	UGMAG	Demander un devis au fournisseur désigné		
7	Fournisseur	Soumettre un devis précisant les modalités de livraison		
8	CA des Pays partenaires	Avis de Non objection		
9	UGMAG	Etablir le projet de contrat ou le BC		Modèle de BC
10	UGMAG	Signer le contrat ou le BC		
11	UGMAG	Transmettre le contrat ou le BC au fournisseur		
12	UGMAG	Gérer et suivre le marché		
13	UGMAG/CA	Préparer les modalités de Livraison		
14	CA des Pays partenaires	Réception des fournitures		Modèle de BL

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 36 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

15	Fournisseur	Préparer la facture	
16	CA	Payer le montant de l'engagement	

(\*) Si le montant prévisionnel dépasse le seuil autorisé

<b>UG MAG</b>	<b><i>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</i></b>	<b>Page 37 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **ANNEXES**

**“ Les Modèles Standards des Documents de Gestion des différentes Procédures d’Attribution des Marchés Pharmaceutiques”**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 38 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **I. DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET**

- 1- L'UGMAG invite les fournisseurs des produits de santé ci-joints à manifester leur intérêt en vue de leur pré qualification aux marchés que la sous-région envisage de lancer durant les trois prochaines années.
- 2- Les fournisseurs intéressés doivent faire parvenir à l'UGMAG, à l'adresse précisée ci-dessous, la liste des médicaments pour les quels ils veulent être pré qualifiés, accompagnée du certificat de bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour les fabricants et le BPF et l'autorisation du fabricant pour les grossistes.
- 3- Les manifestations d'intérêt, conformes au modèle joint, devront être déposées au plus tard le ..... (Préciser la date) ..... à l'adresse suivante :  
.....
- 4- A l'issue de cette procédure, un allotissement pourra être formé. Les fournisseurs seront appelés par la suite à apporter plus de preuves de leur qualification pour les différents lots ou articles selon les cas. Durant trois ans ils seront consultés, à chaque lancement d'appel d'offres sur la base de cette pré qualification.
- 5- La commission des marchés de l'UGMAG se réserve le droit de rejeter ou non les demandes hors délai.

Le Responsable UGMAG



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 40 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### ***ENTETE FOURNISSEUR***

### **III. MANIFESTATION D'INTERET**

Nom du fournisseur : .....

Représenté par Mr/Mme : .....

Notre entreprise manifeste son intérêt pour la fourniture des médicaments sollicités par l'UGMAG dont la liste est jointe en annexe de la présente.

Nous joignons à cette demande toutes les pièces requises par la manifestation d'intérêt.

Par la présente nous autorisons l'UGMAG à vérifier directement ou auprès des tiers l'exactitude des informations que fournies.

**Signature du mandataire**



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 41 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

#### IV. LISTE DES COUPLES FOURNISSEURS/PRODUITS RETENUS

##### Fournisseur 1

N° item	Désignation des articles

##### Fournisseur 2

N° item	Désignation des articles

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 42 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### Fournisseur 3

N° item	Désignation des articles

## V. LISTE DES ITEMS PAR LOT

### Lot 1

N° item	Désignation des articles

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 43 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

**Lot 2**

N° item	Désignation des articles

**Lot 3**

N° item	Désignation des articles

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 44 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## VI. MODELE DE DECISION

Le : ..... (indiquer la date et l'heure de la réunion), la commission des marchés de l'UGMAG s'est réunie sous la présidence de Mr/Mme ..... Président (e) de la commission.

Etaient Présent :

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Etaient absents : (s'il y'a lieu)

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

L'objet de cette réunion est de.....

..... (indiquer la description).

Les plis reçus dans les délais et qui ont été ouvert sont les suivants :

- .....
- .....
- .....

Après délibérations, la commission a décidé .....

..... (Décrire la décision)

**Le Président :** (Nom et signature)

**Les membres :** (Nom et signature)

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 45 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### ***ENTETE FOURNISSEUR***

#### **VII. DEMANDE DE PRE QUALIFICATION**

Nom du fournisseur : .....

Représenté par Mr/Mme : .....

Notre entreprise souhaite être pré qualifiée pour la fourniture des médicaments qui forment les lots suivants : (voir liste jointe).

Je joins à cette demande toutes les pièces requises par le dossier de pré qualification.

Par la présente j'autorise l'UGMAG à vérifier directement ou auprès des tiers l'exactitude des informations fournies.

**Signature du mandataire**

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 46 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

***ENTETE FOURNISSEUR***

**VIII. LISTE DES ITEMS PAR LOT**

**Lot 1**

N° item	Désignation des articles

**Lot 2**

N° item	Désignation des articles

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 47 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### ***ENTETE UGMAG***

## **IX. LISTE DES FOURNISSEURS QUALIFIES PAR LOT**

### Lot 1

N°	Nom du Fournisseur

### Lot 2

N°	Nom du Fournisseur





<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 49 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **XI. PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES**

Le : ..... (indiquer la date et l'heure de la réunion), la commission des marchés de l'UGMAG s'est réunie sous la présidence de Mr/Mme.....  
Président de la commission.

Etaient Présent :

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Etaient absents : (s'il y'a lieu)

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

Mr/Mme..... (indiquer son titre), membre

L'objet de cette réunion est l'ouverture des plis reçus suite à l'appel d'offres relatif à ..... (indiquer la description).

Les plis reçus dans les délais et qui ont été ouverts sont les suivants :

N°	Soumissionnaire	Montant de l'offre	Observations

**Le Président :** (Nom et signature)

**Les membres :** (Noms et signatures)

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 50 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **XII. RAPPORT TYPE D’EVALUATION DES OFFRES**

NOM DU MARCHÉ : .....

NUMERO D’IDENTIFICATION : .....

METHODE DE PASSATION DES MARCHES : .....

FINANCEMENT : .....

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : .....

DATE ET HEURE DE DEPOT INITIALES : .....

PROROGATIONS, LE CAS ECHEANT : .....

DATE, HEURE OUVERTURE DES PLIS : .....

NOMBRE D’OFFRES SOUMISES : .....

PERIODE DE VALIDITE DES OFFRES

- Prévue au départ : .....
- Prorogations, le cas échéant : .....

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 51 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

**Tableau 1 : Prix des offres (lues publiquement)**

Identification du soumissionnaire			Prix de l'offre (lue publiquement)		Modifications ou commentaires
Nom "a"	Ville "b"	Pays "c"	Monnaie (s) "d"	Montant (s) "e"	

**REMARQUE :**

- Décrire toute modification du prix de l'offre lue publiquement (rabais, retraits, variantes, etc.). Noter également l'absence d'une garantie de l'offre si celle-ci est exigée ainsi que toute autre information cruciale.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 52 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

### XIII. FORMULAIRE TYPE D’EVALUATION DES OFFRES

**TABLEAU 2 : EXAMEN PRELIMINAIRE**

Soumissionnaire "a"	Vérification "b"	Critères de provenance "c"	Garantie de l'offre "d"	Exhaustivité de l'offre "e"	Conformité pour l'essentiel "f"	Acceptation pour examen détaillé "g"

**REMARQUE :**

- Il peut être nécessaire d’ajouter d’autres colonnes, par exemple, pour indiquer la conformité aux prescriptions techniques ;

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>		<b>Page 53 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>		REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

#### XIV. FORMULAIRE TYPE D’EVALUATION DES OFFRES

**TABLEAU 3 : CORRECTIONS ET RABAIS INCONDITIONNELS**

Soumissionnaire "a"	Prix de l’offre lue publiquement		Corrections			Rabais inconditionnels		Prix de l’offre corrigée/avec rabais "i" = (f – h)
	Monnaie "b"	Montant(s) "c"	Erreurs de calcul "d"	Sommes prévisio nnelles "e"	Prix de l’offre "f" = (c+d)	Pcentage "g"	Mtant "h"	

Seules les offres qui sont retenues à l’issue de l’examen préalable (Tableau 2, colonne « g ») doivent figurer dans ce tableau. Les informations portées dans les colonnes « a », « b » et « c » proviennent du Tableau 1 (colonne « a », « d » et « e » respectivement.).

1. Les corrections indiquées dans la colonne « d » peuvent être positives ou négatives.
2. Les rabais inconditionnels indiqués sous-forme de montants sont enregistrés directement dans la colonne « g ».

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 54 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## **XV. FORMULAIRE TYPE D’EVALUATION DES OFFRES**

### **TABLEAU 4 : Taux de change**

Monnaie utilisée pour l’évaluation des offres : .....

Taux de change en vigueur le : .....

Source du taux de change (organisme ou publication) : .....

- Joindre une liste des taux de change fournis par l’organisme ou la publication

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 55 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## XVI. FORMULAIRE TYPE D'ÉVALUATION DES OFFRES

### TABLEAU 5A : CONVERSION MONETAIRE (plusieurs monnaies)

Préciser la monnaie retenue pour l'évaluation : .....

				Monnaie de l'évaluation	
Soumissionnaire "a"	Monnaie (s) de l'offre "b"	Prix de l'offre corrigée/ rabais compris "c"	Taux de change applicable "d"	Prix de l'offre "e" = (c x d)	Prix total de l'offre "f"

Notes :

1. Les informations portées dans la colonne « d » proviennent du Tableau 4.
2. Les montants portés dans la colonne « f » sont égaux au montant total des prix des offres de chaque soumissionnaire, après conversion et addition de chaque monnaie indiquée à la colonne « e ».

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 56 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## XVII. FORMULAIRE TYPE D’EVALUATION DES OFFRES

**TABLEAU 5B : CONVERSION MONETAIRE (Monnaie unique)**

Préciser la monnaie retenue : .....

Soumissionnaire "a"	Prix de l'offre corrigé/rabais inclus (en la monnaie indiquée) "b"	Monnaie de paiement "c"	Pcentage du montant total de l'offre "d"	Mtant en monnaie utilisée pour évaluation "e" = (b x d)	Taux de change utilisé par le soumission naire "f"	Mtant en monnaie utilisée pour les paiements "g" = (e x f)	Taux de change utilisé pour évaluation "h"	Prix de l'offre "i" = (g x h)	Total "j"

1. Les informations portées à la colonne « h » proviennent du Tableau 4
2. Les chiffres portés dans la colonne « j » sont des prix de l'offre, pour chaque soumissionnaire, en chaque monnaie utilisée indiquée à la colonne « i ».



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 57 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## XVIII. FORMULAIRE TYPE D'ÉVALUATION DES OFFRES

**TABLEAU 6 : Ajouts pour omission, ajustement et variations mineures**

Monnaie retenue pour l'évaluation : .....

Soumissionnaire "a"	Prix de l'offre corrigé/rabais inclus "b"	Ajouts pour omission "c"	Ajustements "d"	Variations mineures "e"	Prix total $f=b+c+d+e$

1. Les informations portées dans la colonne (b) proviennent de la colonne (f) du tableau 5A ou de la colonne (j) du tableau 5B.

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 58 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## XIX. FORMULAIRE TYPE D’EVALUATION DES OFFRES

### TABLEAU 7 : Etat récapitulatif de l’évaluation des offres et proposition d’attribution du marché

1. Soumissionnaire ayant présenté l’offre conforme la moins disante (auquel il est proposé d’attribuer le marché)
  - a) Nom : .....
  - b) Adresse : .....
2. Si l’offre a été soumise par un agent, indiquer le fournisseur effectif
  - a) Nom : .....
  - b) Adresse : .....
3. Si l’offre est présentée par un groupement d’entreprise, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun.  
 .....  
 .....  
 .....
4. Principal (principaux) pays de provenance des fournitures : .....
5. Date envisagée pour la signature du marché : ..... (mois, année)
6. Date prévue pour l’arrivée des fournitures : .....

		Monnaie (s)	Montant (s) ou %
7.	Prix de l’offre lue publiquement		
8.	Correction des erreurs		
9.	Rabais		
10.	Autres ajustements		
11.	Marché proposé		

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 59 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

Date : .....

### **Lettre de Notification**

A Monsieur/Madame : ..... (nom du fournisseur)

Objet : Notification de marché

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Commission des Marchés lors de sa réunion du ....., a décidé de vous attribuer le marché relatif à ..... pour un montant de : .....  
(Indiquer le montant en chiffre et en lettre).

Par conséquent, nous vous invitons à prendre contact sans délai avec l'Unité Sous régionale de Gestion du Mécanisme, pour entamer les procédures de la signature du marché et nous fournir les documents contractuels suivants :

..... ;  
.....

(Préciser les éléments prévus au DAO préalables à la signature du marché comme la garantie de bonne exécution, le pouvoir de signature etc.)

LE RESPONSABLE/ UGMAG

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 60 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE CA***

Date : .....

## **PROCES VERBAL DE RECEPTION**

Le ..... (Indiquer la date et l'heure de réunion), la Commission de réception de la CA s'est réunie sous la présidence de Mr/Mme .....,  
Président de la commission,

Etaient présent :

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Etaient absents (s'il y a lieu)

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre

Mr/Mme ..... (Indiquer son titre), membre.

L'objectif de cette réunion est la réception du marché de fournitures : ..... (*Indiquer le nom du marché*).

Après la visite et l'examen des fournitures, la commission décide :

- Juger les fournitures conformes aux spécifications techniques sans réserve, ou
- Juger les fournitures non-conformes et formule les réserves suivantes :

.....  
.....

Le Président : ..... (Nom et signature)

Les Membres : ..... (Nom et signature)

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 61 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

Date : .....

### **DEMANDE DE COTATION**

Au fournisseur : .....

Adresse : .....

1. L'UGMAG vous invite à présenter une offre pour l'acquisition des fournitures suivantes :

.....  
.....  
.....

(Si la liste est longue noter « voir liste jointe »)

2. Le bordereau des quantités et des spécifications figurent dans le tableau ci-joint
3. Vous devez déposer votre offre sous pli fermé au plus tard le : ..... À  
..... Heure TU à l'adresse suivante :  
.....
4. Par le dépôt même d'une offre, vous êtes sensés accepter que cette offre reste valable pour une période de : ..... jours à compter de la date limite du dépôt des offres précitées.

La Commission des marchés de l'UGMAG se réserve le droit de rejeter les offres hors délais.

*LE RESPONSABLE/ UGMAG*

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 62 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

# **FORMULAIRE DE COMPARAISON DES OFFRES**

Soumissionnaire	Etat de l'offre (Exhaustivité, conformité etc.)	Prix de l'offre à l'ouverture des cotations	Prix corrigé	Rang

1. Inscrire OUI ou NON après avoir vérifié l'état de l'offre
2. Seules les erreurs arithmétiques peuvent être corrigées

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 63 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

# **FICHE DE COMPARAISON DES COTATIONS**

### **Corrections des erreurs de calcul des offres**

#### Soumissionnaire 1

Article	Prix unitaire de l'offre	Quantité de l'offre	Prix total de l'offre	Quantité corrigée	Prix total corrigé

Le Montant total de l'offre devient : .....F CFA

#### Soumissionnaire 2

Article	Prix unitaire de l'offre	Quantité de l'offre	Prix total de l'offre	Quantité corrigée	Prix total corrigé

Le Montant total de l'offre devient : ..... F CFA

Le Président de la commission

Les membres de la commission

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 64 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

### **BON DE COMMANDE**

**N° .....**

**Date .....**

Fournisseur : .....

Adresse : .....

Date de livraison : .....

Lieu de livraison : .....

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<b>TOTAL</b>			

Arrêté le présent Bon de Commande à la somme de : .....

LE DIRECTEUR FINANCIER/CA

LE DIRECTEUR GENERAL/CA



<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 65 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE FOURNISSEUR***

### **BORDEREAU DE LIVRAISON**

**N° .....**

**Date .....**

Nom de la CA : .....

Désignation des articles	Unité	Quantité

*Signature et cachet du fournisseur*

*Signature et cachet de la CA*

<b>UG MAG</b>	<b>MANUEL DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES EN COMMUN</b>	<b>Page 66 sur 66</b>	
	<b>UNITE DE GESTION DU MECANISME ACHAT GROUPE</b>	REDIGE Avril 2022	REVISE LE:

## ***ENTETE UGMAG***

### **DEMANDE D'ACCORD POUR LE GRE A GRE**

Monsieur le Président de la Commission des Marchés de l'UGMAG,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser à faire recours à la procédure de gré à gré pour le marché suivant (indiquer la nature du marché). Cette demande est justifiée pour la (les) raison (s) suivante (s) :

.....  
.....  
.....  
.....

*LE RESPONSABLE/ UGMAG*